



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département

Arrondissement de Valenciennes

Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 30/07/2025

Reçu en préfecture le 30/07/2025

Publié le

ID : 059-215902073-20250730_D_2025_28-AU



DECISION N° 2025-28
prise en application de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : PROJET « TRAVAUX DE SECURISATION DU PARVIS DU GROUPE SCOLAIRE BRUNEHAUT » -
DOTATION D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES EN POLITIQUE DE LA VILLE**

Le Maire d'ESCAUTPONT ;

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le 26^{ème} alinéa ;

VU la délibération N° 17-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2024 donnant délégation à Monsieur le Maire, et pour le reste de la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° 93-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 Novembre 2024 modifiant la délibération N° 17-2024-DF-RK précitée ;

VU la loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 en date du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la délibération n° D 2025/026 en date du 13 janvier 2025 relative à la mise en place d'une dotation d'investissement des communes en Politique de la Ville destinée aux 14 communes inscrites en géographie prioritaire de la CAPH conformément au Contrat « Quartiers 2030 » signé le 4 avril 2024, destinée à soutenir les programmes d'investissement communaux sur la durée du contrat 2024/2030,

CONSIDERANT que la Commune d'ESCAUTPONT envisage de réaliser les projets suivants :

- Opération 1 – Travaux de sécurisation du parvis du Groupe Scolaire BRUNEHAUT.
- Opération 2 – Travaux d'installation de jeux au sein de l'Ecole Maternelle BRUNEHAUT.
- Opération 3 – Travaux pour la création d'une aire de jeux – Résidence « La Pastorale ».

CONSIDERANT que le coût d'objectif global des opérations s'élève à : 161 912,42 € H.T.

- | | |
|---------------------------------------|-----------------|
| • Opération 1 – Montant des travaux : | 75 069.42 € H.T |
| • Opération 2 – Montant des Travaux : | 20 900.00 € H.T |
| • Opération 3 – Montant des Travaux : | 65 943.00 € H.T |

COUT D'OBJECTIF GLOBAL :

161 912,42 € H.T

CONSIDERANT que la Commune peut solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » (CAPH) une dotation d'investissement des communes en Politique de la Ville ;

CONSIDERANT l'inscription prévue au Budget Primitif 2025 du programme d'investissement ;

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter la dotation d'investissement des communes en Politique de la Ville auprès de la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT », pour les projets suivants :

- **OPERATION 1 – TRAVAUX DE SECURISATION DU PARVIS DU GROUPE SCOLAIRE BRUNEHAUT.**
- **OPERATION 2 – TRAVAUX D'INSTALLATION DE JEUX AU SEIN DE L'ECOLE MATERNELLE BRUNEHAUT.**
- **OPERATION 3 – TRAVAUX POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE JEUX – RESIDENCE « LA PASTORALE ».**

Coût total TTC estimé : 194 294.91€ (161 912.42 H.T.)

FCTVA (16,404%) estimatif : 31 872.14 €.

DOTATION D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES EN POLITIQUE DE LA VILLE ATTENDUE : 48 726.68 €
- Ramené à 47 929.12€ représentant le solde de la dotation 2025

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, à défaut son 1^{er} Adjoint à :

- Solliciter la dotation d'investissement des communes en Politique de la Ville auprès de la CAPH pour un montant de 47 929.12€
- Signer tous les documents juridico-administratifs et financiers concernant cette affaire.

Article 3 : La présente décision sera rendue compte à l'Assemblée délibérante, lors de sa prochaine réunion, de la passation de ce marché, dont les crédits suffisants sont inscrits au budget communal.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au comptable du trésor public

Publié le

Fait à ESCAUTPONT, le 30 Juillet 2025

Le Maire,

R. KRUSZYNSKI

